

CHARTRE DURABLE DU PARFAIT PETIT USAGER DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Article I

En fréquentant le restaurant scolaire, je suis considéré plus qu'un simple usager du service public assuré par ma commune : je suis un client privilégié.

Article II

Le repas du midi est un moment d'échange et de convivialité.
Cependant, comme chez moi, je m'engage à respecter des règles d'hygiène et savoir-vivre, pour mon bien-être et celui des autres.

Article III

Sauf exception, je connais les horaires de mon service : jusqu'en CE1 de 12 h à 12 h 30 et à partir du CE2 de 12 h 30 à 13 h 00.

Article IV

Je pense toujours à bien me laver les mains avant de manger, sans pour autant gaspiller l'eau.

Article V

Avant d'entrer dans la salle, je veille à bien déposer ma carte, en évitant de manipuler intentionnellement celle de mes camarades.

J'apprécie le calme et pense à le préserver pour pouvoir discuter avec mes camarades et surtout entendre les conseils ou les consignes des agents du service de la restauration municipale.

Article VI

Comme dans tout restaurant, je ne cours pas, je ne crie pas sachant que j'ai la récréation pour cela, et, sauf imprévu, je reste à table jusqu'à la fin du repas.

Je respecte toujours mes camarades et les agents municipaux dans mon attitude, mes gestes et mes propos, comme eux aussi me respectent.

Article VII

Au restaurant, je bénéficie de plats variés et équilibrés, élaborés par une diététicienne dont le menu est toujours affiché. Je peux même le consulter sur le site Internet de la mairie.

Pour garder la forme pour le reste de la journée et éveiller aussi ma culture culinaire, je fais toujours l'effort de goûter chaque plat qui m'est proposé.

Par contre, mes parents veillent toujours à prévenir l'École, par une ordonnance médicale, que je suis un régime alimentaire spécifique ou que je suis allergique à un produit particulier ; dans ce cas, la commune a prévu le Projet d'Accueil Individualisé, élaboré en liaison avec un médecin, la famille, la direction de l'école et la mairie.

Article VIII

Au restaurant, je contribue au respect de l'Environnement pour toujours mieux m'investir dans le Développement Durable : je veille à ne rien gaspiller, je ne peux pas jouer avec la nourriture ni avec l'eau, et, enfin, en aucun cas, je ne dégrade volontairement le matériel car il sera systématiquement demandé à mes parents de le rembourser.

Article IX

A la fin du repas, je sais que nous irons encore plus vite en récréation qu'après avoir participé au rangement de notre table.

Article X

Je m'engage à respecter les 9 articles de cette Charte.

Mes parents sont également avisés qu'en cas de trouble et de débordement anormal, mes comportements seront signalés et pourront même faire l'objet de sanctions appropriées.
